

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Extrait du registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20251105-DCM2025-56-DE
Date de télétransmission : 13/11/2025
Date de réception préfecture : 13/11/2025

Date de la convocation :
30/10/2025

Séance 5 novembre 2025

Date d'affichage :
30/10/2025

Nombre de conseillers :
Elus : 19
En exercice : 19
Présents : 11
Votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq du mois de novembre, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :

COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, GUERARD Roland, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PLANQUE Yves, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :

BILLET Anne, CABART Ludovic (pouvoir donné à TRAVERS Rémy), DUPLESSIS Sophie (pouvoir donné à DENIS Daniel), FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LARONCHE Ludovic (pouvoir donné à MOREL Sophie), LE BIGOT Elodie, POREE Thierry (pouvoir donné à MARDOC François), ROBINE Anne-Laure (pouvoir donné à COSTARD Charlotte)

Secrétaire de séance : MOREL Sophie

**Délibération n°2025-56 : Création de postes de rédacteur principal de 2ème classe
et de rédacteur principal de 1ère classe**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le contrat à durée déterminée de l'agent contractuel actuellement en poste de secrétaire générale de mairie arrivera à son terme en mars 2026. L'offre d'emploi correspondant à ce poste est actuellement publiée sur le site emploi-territorial.fr.

Le poste est occupé à ce jour par un agent contractuel recruté sur un emploi de rédacteur. Le tableau des effectifs de la commune prévoit des emplois d'attaché territorial et de rédacteur territorial.

Afin de permettre le recrutement d'un agent titulaire dans les meilleures conditions, et compte tenu des profils susceptibles de postuler dans le cadre d'emplois des rédacteurs, il convient d'ouvrir deux postes supplémentaires :

- un poste de rédacteur principal de 2ème classe,
- un poste de rédacteur principal de 1ère classe.

Ces ouvertures permettront d'élargir le vivier de candidatures tout en assurant la continuité du service au sein du secrétariat général de mairie.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 4 novembre 2025,

L'assemblée, à l'unanimité :

- CRÉE, à compter du 1^{er} décembre 2025, les emplois suivants inscrits au tableau des effectifs :
 - 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe,
 - 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe ;
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces emplois seront inscrits au budget communal.

La secrétaire de séance,
MOREL Sophie

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 5 novembre 2025.

Le Maire,
DENIS Daniel

